Patrimoine : Le Livre d’heures de Jeanne de France (1452) devrait rester en France

12/11/2012 à 19h20

Grande première dans l’histoire de la Bibliothèque nationale de France, la souscription lancée pour acquérir, avant fin 2012, Le Livre d’heures de Jeanne de France, manuscrit royal de 1452 déclaré trésor national en 2011 et estimé à un million d’euros, se révèle un franc succès. L’opération, qui avait pour but de réunir 250 000 €, se termine jeudi, mais les dons seront acceptés au-delà. Jeanne de France était la file de Charles VII

«*Notre petite princesse et son très beau livre de prières ont suscité un bel engouement, se réjouit Bruno Racine, président de la BNF. Il est très important pour nous de créer ce lien direct avec notre public – certains même n’étant jamais venus à la Bibliothèque à Paris –, car notre institution est la bibliothèque de tous les Français, et cet objet précieux est très représentatif de son travail*».

Mille quatre cents courriers, parfois accompagnés d’encouragements (« il faut que cet objet demeure en France »), ont été reçus, de l’étudiante envoyant un chèque de 5 € à la doyenne, âgée de 95 ans. Ils ont pour l’instant permis de réunir 220 000 €, soit 30 000 € de moins que l’objectif fixé. «*Nous considérons que l’objectif est quasiment atteint, commente Bruno Racine, et que nous pourrons faire l’acquisition au 31 décembre. Mais tous les dons supplémentaires sont les bienvenus.*» La BNF, aidée par l’État à hauteur de 250 000 €, déboursera un million d’euros pour ce trésor national, partie d’un lot réservé pour l’État français,

propriété actuelle des héritiers d’une famille de collectionneurs du XIXe siècle. […]
Une fois acquis, le manuscrit sera numérisé et accessible sur Gallica, la bibliothèque numérique de la BNF, et tous les mécènes seront conviés à venir admirer ce trésor lors d’une soirée privée.
La Croix